



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

HUNTER



RÈGLEMENT

épreuves jeunes chevaux & poneys

2024

Avec rectificatifs applicables au 1^{er} février 2024

Avec rectificatifs applicables au 5 février 2024

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu





ÉPREUVES D'APTITUDE AU STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER

1. DÉFINITION	3
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.1. CAVALIERS	3
2.2. CHEVAUX.....	3
2.3. NOMBRE D'ÉPREUVES	3
2.3.1. <i>En concours régionaux</i>	3
2.3.2. <i>A la Finale nationale</i>	3
2.4. NOMBRE DE JEUNES CHEVAUX PAR CAVALIER EN ÉPREUVES REGIONALES.....	3
2.5. PROCÉDURES DE CHANGEMENT D'ÉPREUVES	3
2.5.1. <i>Vers un niveau inférieur</i>	3
2.5.2. <i>Vers un niveau supérieur</i>	4
2.6. STATUT DEROGATOIRE DE GAINS QUALIFICATIFS POUR LES FINALES DE CSO CYCLE CLASSIQUE, CSO CYCLE LIBRE ET CSO CYCLE CLASSIQUE JEUNES PONEYS	4
3. ÉPREUVES	5
3.1. ÉPREUVES REGIONALES.....	5
3.1.1. <i>Déroulement</i>	5
3.1.2. <i>Primes</i>	5
3.2. FINALE NATIONALE JEUNES CHEVAUX.....	5
3.2.1. <i>Qualification</i>	5
3.2.2. <i>Déroulement</i>	5
3.2.3. <i>Championnat Style jeunes chevaux - Hunter</i>	6
3.3. FINALE NATIONALE JEUNES PONEYS	6
3.3.1. <i>Qualification</i>	6
3.3.2. <i>Déroulement</i>	6
3.3.3. <i>Championnat Style jeunes poneys - Hunter</i>	7
4. DOTATIONS.....	8
5. DÉROULEMENT TECHNIQUE.....	8
5.1. DÉFINITION	8
5.2. EXECUTION, JUGEMENT ET NOTATION.....	8
5.2.1. <i>Note Parcours</i> :	8
5.2.2. <i>Note du cheval</i> :	9
5.3. JURY	9
5.4. PARCOURS ET OBSTACLES.....	9
5.4.1. <i>Tables des côtes et des distances</i>	10
5.4.2. <i>Parcours type</i>	10
5.4.3. <i>Obstacles types</i>	11
5.5. HARNACHEMENTS	11
5.6. TENUE DU CAVALIER.....	12



1. DÉFINITION

Ce cycle d'épreuves d'élevage officielles est considéré comme Cycle Libre avec des épreuves séparées pour chaque classe d'âge (4 ans, 5 ans et 6 ans). Il permet :

- à un jeune cheval/poney « polyvalent », de participer parallèlement à des épreuves d'élevage (Cycle Classique ou Cycle Libre) dans les autres disciplines ;
- à un jeune cheval/poney de participer parallèlement à des épreuves régies par le règlement F.F.E., dans la limite prescrite en nombre total de parcours autorisé par jour (art. 32.3 du Règlement Général);

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Cavaliers

Les épreuves Style Jeunes Chevaux - Hunter sont ouvertes à tous les cavaliers titulaires d'une licence Pro ou Amateur.

Les épreuves Style Jeunes Poneys - Hunter sont ouvertes à tous les cavaliers titulaires d'une licence club, amateur ou pro.

2.2. Chevaux

Tout cheval/poney répondant aux conditions des chapitres 31 et 32.3 du Règlement Général peut participer aux épreuves régionales de Style jeunes chevaux/ponesys - Hunter.

Un cheval/poney de 5 ans n'ayant jamais participé à une épreuve de Hunter dans son année de 4 ans peut concourir jusqu'au 1er juin des épreuves Style jeunes chevaux/ponesys - Hunter de 4 ans.

Un cheval/poney de 6 ans n'ayant jamais participé à une épreuve Style jeunes chevaux - Hunter dans son année de 4 et/ou 5 ans peut concourir jusqu'au 1er juin les épreuves Style jeunes chevaux/ponesys - Hunter de 5 ans.

Le sur-classement d'un cheval/poney dans la classe d'âge supérieure à la sienne n'est pas autorisé.

Les primes obtenues dans une catégorie d'âge inférieure à l'âge du cheval ne compteront pas pour la qualification à la Finale Nationale.

Pour accéder à la Finale nationale, un jeune cheval/poney devra avoir rempli les conditions de qualification détaillées à l'art. 3.2.1.

2.3. Nombre d'épreuves

2.3.1. En concours régionaux

Un jeune cheval/poney de 4 ans, 5 ans et 6 ans peut participer dans la même journée à (article 32.3.3 du Règlement Général) :

- deux épreuves Style jeunes chevaux/ponesys - Hunter S.H.F. ;
- une épreuve Style jeunes chevaux/ponesys - Hunter S.H.F. et une épreuve Hunter F.F.E.;
- une épreuve Style jeunes chevaux/ponesys - Hunter S.H.F. et une épreuve S.H.F. C.S.O. ou S.H.F. Dressage.

2.3.2. A la Finale nationale

Un jeune cheval/poney de 4 ans, 5 ans et 6 ans ne peut participer dans la même journée qu'à une seule épreuve.

2.4. Nombre de jeunes chevaux par cavalier en épreuves régionales

Un cavalier est autorisé à monter 6 chevaux/ponesys par épreuve régionale. Cette limitation ne s'applique pas à la Finale Nationale.

2.5. Procédures de changement d'épreuves

2.5.1. Vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au cavalier de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un cheval/poney initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne aucune modification sur les droits d'engagement qui restent acquis.

- Un cheval/poney peut changer d'épreuve sans frais supplémentaire lorsque le changement est effectué d'une classe d'âge supérieure vers une classe d'âge de niveau inférieur.

Exemple 1 : un cheval/poney engagé en Style 5 ans peut passer sans frais en Style 4 ans.

Le montant de l'engagement reste celui de l'épreuve initialement engagée.

Ce changement d'épreuve s'effectue ~~sur le terrain auprès du Président de Jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve de niveau inférieur~~ s'effectue sur FFE Compet jusqu'à la veille de l'épreuve à 19h au plus tard.

2.5.2. Vers un niveau supérieur

~~Un cheval/poney initialement engagé peut sur le terrain s'engager dans une épreuve d'une classe d'âge supérieure et il s'agit d'une procédure de changement d'épreuve.~~

Les conditions sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé ;
- Engagement dans l'épreuve de niveau supérieur selon les tarifs d'un engagement terrain (tarifs consultables sur la note financière disponible sur le site www.shf.eu).

~~Ce changement d'épreuve s'effectue sur le terrain auprès du Président de Jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve de niveau supérieur.~~

Le sur-classement d'un cheval/poney dans une classe d'âge supérieure à la sienne n'est pas autorisé.

2.6. Statut dérogatoire de gains qualificatifs pour les Finales de CSO Cycle Classique, CSO Cycle Libre et CSO Cycle Classique Jeunes Poneys

Un statut dérogatoire des chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter est accordé pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des points de qualification pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- CSO Classique Chevaux :
 - les 1ères primes de Hunter : nombre de points correspondent à une prime de CSO Cycle Classique
 - les 2èmes primes de Hunter : nombre de points correspondent à une demi-prime de CSO Cycle Classique
 - ➔ Le nombre de prime maximum pris en compte dans la qualification en CSO Cycle Classique est une première prime.
- CSO Cycle Classique Poneys :
 - 1ère prime de Hunter (épreuves chevaux et poneys) : nombre de points correspondent à une prime de CSO Cycle Jeunes Poneys
 - 2ème prime de Hunter (épreuves chevaux et poneys) : nombre de points correspondent à une demi-prime de CSO Cycle Jeunes Poneys
- CSO Cycle Libre :
 - 1ère prime de Hunter (épreuves chevaux et poneys) : nombre de points correspondent à une prime de CSO Cycle Libre
 - 2ème prime de Hunter (épreuves chevaux et poneys) : nombre de points correspondent à une demi-prime de CSO Cycle Libre

3. ÉPREUVES

3.1. Épreuves régionales

3.1.1. Déroulement

Pour faciliter l'organisation des épreuves SHF, les difficultés techniques des épreuves jeunes chevaux seront calquées sur les épreuves fédérales :

- Style Jeunes chevaux 4 ans- Hunter = Style 3
- Style Jeunes chevaux 5 ans- Hunter = Style 2
- Style Jeunes chevaux 6 ans- Hunter = Style 1

Des épreuves jeunes poneys peuvent également être programmées en respectant les normes techniques (article 5.4.1)

- Style Jeunes Poneys 4 ans – Hunter
- Style Jeunes Poneys 5 ans – Hunter
- Style Jeunes Poneys 6 ans – Hunter

Les organisateurs peuvent programmer le même jour par tranche d'âge :

- soit une épreuve ;
- soit deux épreuves successives nécessitant une seule détente, mais deux engagements distincts.

Dans le cadre d'organisation d'épreuve Style jeunes chevaux uniquement (pas d'épreuve Style jeunes poneys au programme), les jeunes poneys devront partir en fin de chaque épreuve Style jeunes chevaux - Hunter. Le parcours ne devra pas comporter de combinaisons.

3.1.2. Primes

Sauf dans le cas de jeunes chevaux concourant dans une épreuve inférieure à leur âge, les jeunes chevaux/poneys titulaires :

- d'une note ≥ 16 bénéficieront d'une 1^{ère} prime
- d'une note ≥ 14 mais < 16 bénéficieront d'une 2^{ème} prime.

Dans le cas d'épreuves successives, faisant l'objet d'engagements séparés, chacun des parcours donnera lieu à l'attribution d'une note et permettra donc l'obtention d'une prime.

3.2. Finale nationale jeunes chevaux

3.2.1. Qualification

Pour être admis à la Finale nationale, le jeune cheval doit à la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum d'épreuves officielles différent selon son âge :
 - 4 ans : 18 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
 - 5 ans : 24 épreuves officielles SHF/FFE/FEI)
 - 6 ans : 28 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
- Avoir participé à un minimum de 4 épreuves SHF Style Jeunes Chevaux/Poneys – Hunter dans sa catégorie d'âge
- avoir obtenu, dans la catégorie Style jeunes chevaux - Hunter à laquelle il appartient (4, 5 ou 6 ans) :
 - soit une première prime (note égale ou supérieure à 16) et une deuxième prime (notes ≥ 14 mais < 16) ;
 - soit 3 deuxièmes primes (notes ≥ 14 mais < 16).

Une prime acquise par un poney dans une épreuve « poneys » compte pour la qualification à la Finale chevaux.

3.2.2. Déroulement

Pour chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), la Finale Nationale comporte :

- a) une 1^{ère} épreuve, composée de deux tours successifs comprenant 8 obstacles.
- b) une 2^{ème} épreuve, composée d'un unique tour comprenant 10 obstacles. Pour les chevaux de 5 et 6 ans, le dernier obstacle pourra être un saut au trot. L'ordre de départ est donné par le classement inverse du Championnat provisoire (épreuve 1 + modèle).

- c) une épreuve de modèle, distinction et aptitude à la discipline disputée parallèlement faisant l'objet d'une note séparée du protocole et entrant dans le calcul du Championnat à hauteur de 12,5% de la note globale. Le port de la têtère du cheval est obligatoire pour le présenter au modèle. Le présentateur doit obligatoirement porter un casque et une tenue de présentation.

En cas d'affluence lors de la finale, au-delà de 110 partants chevaux et poneys compris, la SHF se réserve le droit de modifier le déroulement du premier jour d'épreuve.

Le premier jour de la finale pourra se dérouler comme le second soit : un unique tour comprenant 10 obstacles. Pour les chevaux de 5 et 6 ans, le dernier obstacle pourra être un saut au trot.

3.2.3. Championnat Style jeunes chevaux - Hunter

Dans chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), le classement est obtenu à partir des moyennes des notes des 2 épreuves sur 20 coefficient 1 chacune et du modèle coefficient 0,125.

Exemple :

- Jour 1 : 14,5 sur 20 (coef 1)
- Jour 2 : 15,5 sur 20 (coef 1)
- Modèle : 16,5 sur 20 (coef 0,125)
→ Calcul Championnat :
 $[14,5 + 15,5 + (16,5 \times 0,125)] / 2,125$
- Total Championnat : 15,09 = Excellent

Les jeunes chevaux sont classés en trois sections :

- ÉLITE STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 16 ;
- EXCELLENT STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 15 et ≤ 16 ;
- TRÈS BON STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 14 et ≤ 15 .

3.3. Finale nationale jeunes poneys

3.3.1. Qualification

- Avoir participé à un maximum d'épreuves officielles différent selon son âge :
 - 4 ans : 18 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
 - 5 ans : 24 épreuves officielles SHF/FFE/FEI)
 - 6 ans : 28 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
- Avoir participé à un minimum de 4 épreuves SHF Style Jeunes Chevaux/Poneys – Hunter dans sa catégorie d'âge
- avoir obtenu, dans la catégorie Style jeunes chevaux - Hunter à laquelle il appartient (4, 5 ou 6 ans) :
 - soit une première prime (note égale ou supérieure à 16) et une deuxième prime (notes ≥ 14 mais < 16) ;
 - soit 3 deuxièmes primes (notes ≥ 14 mais < 16).

Une prime acquise par un poney dans une épreuve « chevaux » compte pour la qualification à la Finale poneys.

3.3.2. Déroulement

Pour chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), la Finale Nationale comporte :

- a) une 1^{ère} épreuve, composée de deux tours successifs.
- b) une 2^{ème} épreuve, composée d'un unique tour comprenant 10 obstacles. Pour les chevaux de 5 et 6 ans, le dernier obstacle pourra être un saut au trot. L'ordre de départ est donné par le classement inverse du Championnat provisoire (épreuve 1 + modèle).
- c) une épreuve de modèle, distinction et aptitude à la discipline disputée parallèlement faisant l'objet d'une note séparée du protocole et entrant dans le calcul du Championnat à hauteur de 12,5% de la note globale. Le port de la têtère du cheval est obligatoire pour le présenter au modèle. Le présentateur doit obligatoirement porter un casque et une tenue de présentation.

En cas d'affluence lors de la finale, au-delà de 110 partants chevaux et poneys compris, la SHF se réserve le droit de modifier le déroulement du premier jour d'épreuve.

Le premier jour de la finale pourra se dérouler comme le second soit : un unique tour comprenant 10 obstacles. Pour les chevaux de 5 et 6 ans, le dernier obstacle pourra être un saut au trot.

3.3.3. Championnat Style jeunes poneys - Hunter

Dans chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), le classement est obtenu à partir des moyennes des notes des 2 épreuves sur 20 coefficient 1 chacune et du modèle coefficient 0,125.

Exemple :

- Jour 1 : 14,5 sur 20 (coef 1)
- Jour 2 : 15,5 sur 20 (coef 1)
- Modèle : 16,5 sur 20 (coef 0,125)
 - ➔ Calcul Championnat :
 $[14,5 + 15,5 + (16,5 \cdot 0,125)] / 2,125$
- Total Championnat : 15,09 = Excellent

Les jeunes poneys sont classés en trois sections :

- ÉLITE STYLE JEUNES PONEYS - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 16 ;
- EXCELLENT STYLE JEUNES PONEYS - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 15 et ≤ 16 ;
- TRÈS BON STYLE JEUNES PONEYS - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 14 et ≤ 15 .

4. DOTATIONS

Les montants de chaque niveau de primes feront l'objet d'une publication dans la note financière sur www.shf.eu.

Le montant d'une prime attribuée à un cheval concourant dans une épreuve inférieure à son âge sera diminué et publié dans la note financière sur www.shf.eu

5. DÉROULEMENT TECHNIQUE

5.1. Définition

Le cheval/poney de Style jeunes chevaux/poneys - Hunter doit avoir un modèle harmonieux et se déplacer doucement dans un équilibre naturel, l'encolure étendue devant lui, décontractée, sans peser à la main.

Il doit être très stable dans son attitude, avoir une cadence régulière, des allures souples et amples.

Il doit paraître appliqué et attentif à son travail.

Il franchit les obstacles dans un style parfait, en montant ses épaules, les deux genoux devant lui, symétriques et à la même hauteur. La tête et l'encolure doivent s'allonger vers l'avant et légèrement vers le bas. Les postérieurs se dégagent bien au-dessus de l'obstacle et la ligne du dessus doit former un arc de cercle parfait du bout du nez à la pointe de la queue. L'obstacle devra être au milieu de la trajectoire de saut.

Le cheval/poney doit rester droit pendant le saut, sans se vriller.

Il doit être propre, le poil brillant, la crinière nattée, la queue nattée ou épilée.

5.2. Exécution, jugement et notation

Le cheval/poney est noté sur 20 résultant de la moyenne d'une note reposant sur le cheval (sur 20) et d'une note reposant sur la réalisation du parcours (sur 20).

~~Le jugement intervient dès que le cheval entre sur la piste et jusqu'à ce qu'il en sorte.~~

Le cheval/poney **peut** effectuer un grand cercle de départ et d'arrivée. **Le cercle est facultatif.** La cadence doit rester la même pendant tout le parcours. Le cheval ne doit pas couper ses tournants.

Dans chaque tournant, il doit être au galop sur le bon pied avant le sommet de la course.

Trois refus ou désobéissances éliminent. Une chute élimine.

Un refus à l'obstacle ramène automatiquement la note finale à un maximum de 10 sur 20.

5.2.1. Note Parcours :

Les fautes graves entraînent une pénalité de moins 4 à 5 points :

- trajectoire dangereuse ;
- désuni en ligne droite ;
- tournant à faux ou désuni ;
- les 6 ans ne changeant pas de pied.
- Une faute à l'obstacle entraîne une pénalité de moins 4 points de la note globale

Les fautes majeures entraînent une pénalité de moins 2 à 3 points :

- non-conservation de l'allure (5 et 6 ans uniquement) ;
- changement de rythme brutal ;
- petit pied ;
- mauvaise trajectoire ;
- abords de travers, saut de biais, oblique, etc. ;
- les 5 et 6 ans tardifs ne changeant pas de pied ;
- défenses répétées.

Les fautes mineures entraînent une pénalité de moins 0,25 à 2 points :

- tutoiement de l'obstacle ;

- non-conservation d'une cadence régulière;
- non-conservation de l'allure (4 ans uniquement) ;
- courbe mal tracée (tournant coupé) ;
- changement de pied dans une ligne ;
- abords un peu près, un peu grand ;
- les 4 ans ne changeant pas de pied.

5.2.2. Note du cheval :

Elle comprend les allures et le style à l'obstacle du cheval/poney.

5.3. Jury

Le Président de jury des épreuves Style jeunes chevaux/poneys - Hunter doit être habilité par la S.H.F. ou être juge Hunter National.

Il peut avoir pour assesseur un juge également de niveau National de la F.F.E. ou habilité par la S.H.F.

Le Chef de piste des épreuves Style jeunes chevaux/poneys - Hunter doit être habilité par la S.H.F. ou être Chef de piste Hunter National.

Un membre du jury ne peut en aucun faire partie des concurrents de l'épreuve qu'il juge. En revanche, le chef de piste peut être cavalier d'une épreuve.

5.4. Parcours et obstacles

Principes généraux

Le parcours doit être délimité par des plots « départ/arrivée » afin de spécifier le début et la fin du jugement.

Le parcours doit être coulant, au tracé simple, composé de lignes de deux ou trois obstacles à des distances justes et faciles de trois, quatre, cinq ou six foulées, le double comptant comme un obstacle (avec 2 efforts).

Le tracé est fait obligatoirement de lignes droites. A la Finale, le parcours du deuxième jour pourra inclure des lignes légèrement en courbe.

Le premier obstacle d'une ligne sera toujours un obstacle type « vertical » et le dernier, un obstacle de type « oxer montant ».

Le premier et le dernier obstacle de la ligne sont placés assez loin du tournant de façon à avoir une ligne droite de 20 mètres avant et après la ligne d'obstacles.

Pour les concours à deux épreuves, le nombre d'obstacles de chaque épreuve ne doit pas dépasser huit. Si possible, deux parcours différents peuvent être proposés avec les mêmes obstacles. Pour cela, deux jeux de numéros différents (couleur, écriture, etc.) sont préférables pour faciliter la lecture des parcours par les cavaliers. Lors de la Finale nationale, les concurrents pourront réaliser deux parcours différents. Un exemple de parcours Type est proposé à l'article 105.4.2

Pour les concours à une seule épreuve, le nombre d'obstacles de l'épreuve ne doit pas dépasser onze.

Le parcours peut comporter pour les 5 et 6 ans, un double avec minimum deux foulées pendant toute la saison. **Un double à deux foulées devra être proposé aux chevaux de 4 ans en deuxième partie de saison (à partir du 1^{er} juin) et à la finale nationale.**

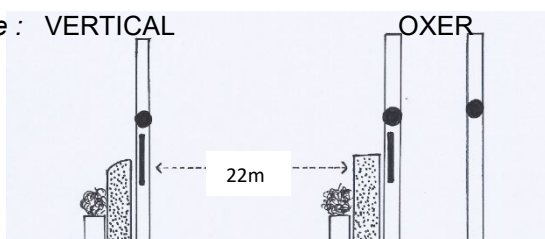
Les combinaisons sont interdites sur les épreuves **de 4 ans et les épreuves** Poneys. Pour les épreuves Poneys, les lignes ne doivent pas être inférieures à 5 foulées.

Le parcours des chevaux/poneys de 5 et 6 ans devra comporter un saut au trot uniquement en deuxième partie de saison afin de les préparer au mieux aux difficultés de la finale nationale.

Les obstacles sont appelés, garnis et massifs et comporteront trois plans au moins. Les soubassements sont obligatoires. Ils peuvent être remplacés par des ballots de paille ou de copeaux, ou de la moquette.

La distance entre deux obstacles est mesurée du dernier plan du premier obstacle au deuxième plan du deuxième obstacle.

Exemple : VERTICAL



Hippique Française

5.4.1. Tables des côtes et des distances

	Hauteur		Largeur	
	Chevaux	Poneys	Chevaux	Poneys
4 ans	0.90 m maximum	0.70 m maximum	1 m environ à la base de l'obstacle	0,80 m
5 ans	1.00 m maximum	0.80 m maximum	1.10 m environ à la base de l'obstacle	0,90 m
6 ans	1.10 m maximum	0.90 m maximum	1.20 m environ à la base de l'obstacle	1 m
Distances				
Deux foulées	10.70 à 11 mètres	X		
Trois foulées	14 à 14.5 mètres	X		
Quatre foulées	18 mètres	X		
Cinq foulées	22 mètres	19 à 20 mètres		
Six foulées	26 mètres	23 à 24 mètres		
Sept foulées	X	27 à 28 mètres		

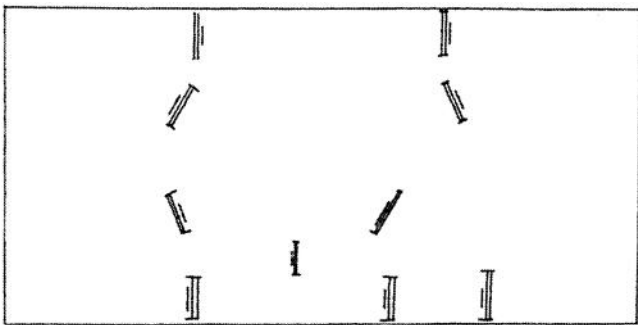
Les distances données ci-dessus sont à respecter impérativement, mesurées au décamètre.

Pour les chevaux :

Petites Finales 5 et 6 ans : Hauteur : 1,10 m maximum.

5.4.2. Parcours type

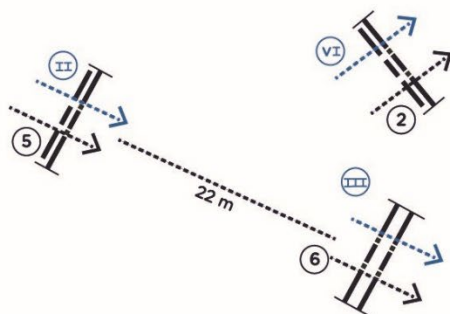
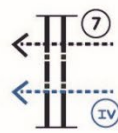
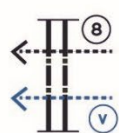
EXEMPLE D'EMPLACEMENT DES OBSTACLES POUR UN PARCOURS UNIQUE



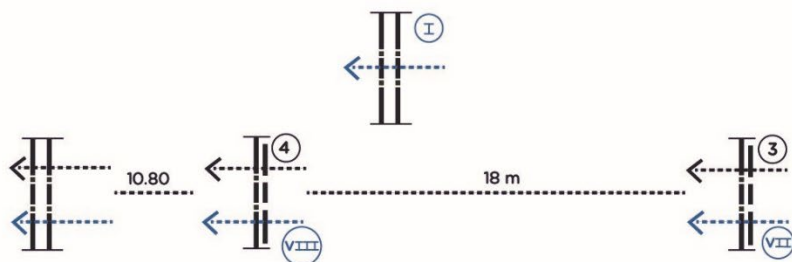
JURY

(Subordonné à la configuration du terrain)

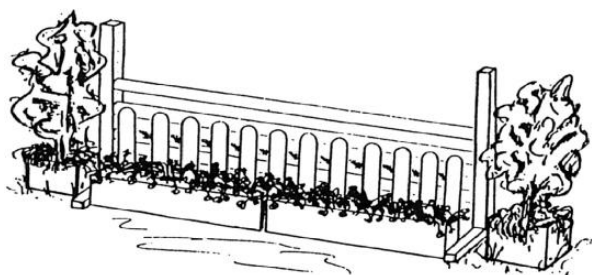
Dimension souhaitée du terrain : mini : 80 m par 40 m



Tour I
Tour 2



5.4.3. Obstacles types



5.5. Harnachements

Sont autorisés :

- le filet Chantilly, Verdun ou à aiguilles;
- le filet simple à une ou deux brisures, filet caoutchouc, cuir ou résine à brisures ou droit, le double canon à double brisures;
- le Pelham à 4 rênes (toléré) à condition que les branches ne dépassent pas 11 cm;
- la muserolle française en cuir est obligatoire, la muserolle combinée faite d'une muserolle française avec lanière passant sous le mors (tolérée);



Muserolle française



Muserolle combinée

- la martingale fixe réglée lâche, sans être élastique (lorsque le cheval à l'encolure normalement placée, la martingale doit aller jusqu'à l'auge);
- tapis en forme de la selle uniquement;
- les protections : guêtres conformément au règlement S.H.F. de saut d'obstacles (tolérées) mais doivent rester très discrètes.
- A compter du 4 juillet 2022, le port de protège-boulets, quels qu'ils soient, est interdit, sur la piste comme sur les terrains de détente dans le cadre des concours SHF Style-Hunter (épreuves régionales et Finales). Une dérogation est accordée pour les concours se déroulant sur les terrains en herbe. Les protège-boulets doivent être conformes au règlement CSO (cf. art. 4.3 du Règlement SHF de saut d'obstacles)
- Le bonnet est toléré en épreuves régionales. Lors de la finale, il sera accepté au paddock mais devra être retiré avant d'entrer en piste.

Les cuirs et matériel doivent être sobres, adaptés à la robe du cheval.

Sont interdits :

- tous les autres harnachements non mentionnés ci-dessus et plus particulièrement :
 - les cloches ;
 - la martingale à anneaux;
 - les rondelles;
 - la bride.

5.6. Tenue du cavalier

La tenue est celle prescrite au règlement F.F.E.

Cependant :

- Une veste de concours ou d'équitation est souhaitée ; le blouson F.F.E. homologué et la veste rouge sont tolérés ;
- les gants sont souhaités ;
- les éperons à molettes sont interdits.

Sont conseillés les culottes beiges, les cravates de ville pour les hommes, le tour de cou dit « américain » pour les femmes.